

Habitations sociales à Cabourg

En s'appliquant à réunir échelle publique et échelle domestique, les architectes définissent une forme urbaine claire, sans rigidité, servie par la souplesse de l'ossature bois et ses solides qualités architectoniques.

UN TRACÉ EN COURBES

La plupart des villes balnéaires qui ont développé une architecture de front de mer sophistiquée négligent le plus souvent l'aménagement de leurs zones péri-urbaines. Pourtant à Cabourg, la municipalité a entrepris d'en maîtriser le processus d'urbanisation et s'est engagée dans la réalisation d'un nouveau quartier à proximité de l'hippodrome. Cet ensemble d'habitations sociales se compose d'un immeuble collectif et de maisons individuelles accolées les unes aux autres dans un tracé en courbes qui fait référence au plan rayonnant du centre ville. Le développement panoramique des façades en clins de bois colorés autour de placettes ou en suivant la courbure des voies crée la sensation de continuité urbaine. Elle contribue à faire de l'ensemble une entité résidentielle où les habitants se sentent proches les uns des autres sans promiscuité.

Situé dans une zone d'ancien marais, le terrain présentait une faible portance qui a orienté le parti technique vers une solution bois. Celle-ci, avec son faible poids propre ne nécessite pas de fondations spéciales et offre une parfaite résistance aux mouvements sismiques, un risque pris en compte dans la région.

Trois types de maisons ont été définis : deux organisés de plain-pied et un avec étage. Chaque logement est constitué de volumes simples en ossature bois, imbriqués les uns dans les autres et dont seule la partie centrale est surmontée d'un comble à 2 pans. Il en résulte une grande souplesse d'implantation des constructions et un épannelage qui fait varier naturellement les hauteurs de bâti.

Un immeuble collectif complète cet ensemble urbain en constituant un point d'articulation entre les deux principaux espaces circulaires de la composition. Avec une forme très sculpturale, l'édifice tente d'individualiser chaque logement qui s'ouvre sur une terrasse ou une loggia, en procédant à l'emboîtement de volumes élémentaires, semblables à ceux qui forment les habitations individuelles. Seule la construction diffère par une structure poteaux-poutres en lamellé-collé et des façades non porteuses en ossature bois. Un même revêtement polychrome en bardage de sapin traité classe 3 et peint en usine renforce l'unité de la réalisation. ■

Architecte : Yann Brunel et Sinikka Ropponen (93) / Maître d'ouvrage : Opac du Calvados / BET bois : Structure Bois Métal (76) / Économiste : Cabinet Collin (35) / Entreprise charpente et bardage bois : Cruard (53) / Réalisation : 2002 / Lieu : Cabourg (14) / Photos : Patrick Tournebœuf / Tendence Floue.

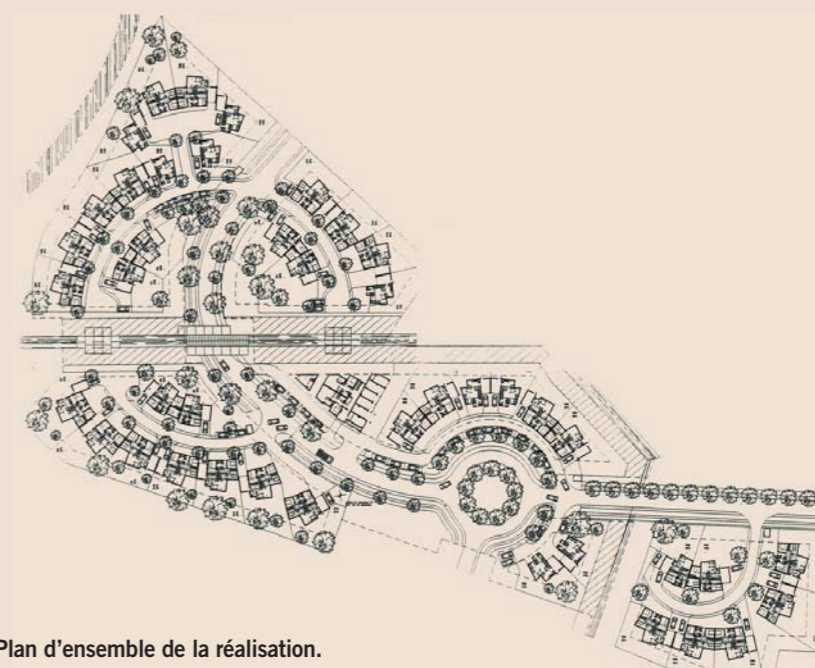
Cet ensemble d'habitations sociales propose une offre diversifiée de logements qui se compose de maisons individuelles groupées et d'un petit immeuble collectif.



▲ ▼ Les maisons vues du côté cour et côté jardin.



▲ La construction à ossature bois s'adapte parfaitement à la configuration courbe du tracé par le jeu de volumes simplement imbriqués.



▲ Plan d'ensemble de la réalisation.

▼ La peinture des bardages en sapin joue sur une large gamme de bleus pastels.





MISE EN ŒUVRE

Isolement acoustique et structure bois

HABITATIONS SOCIALES À CABOURG

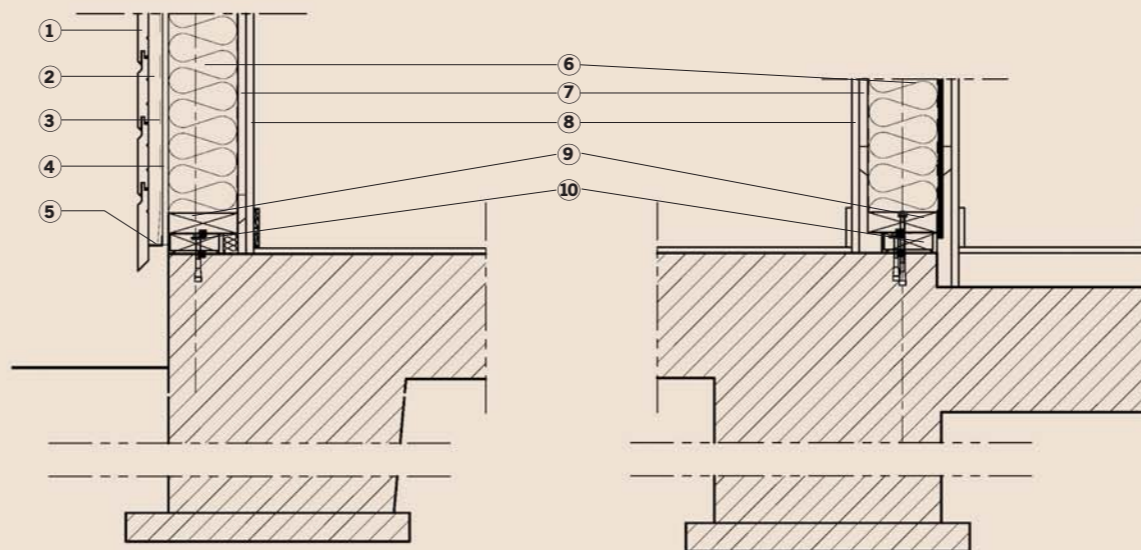
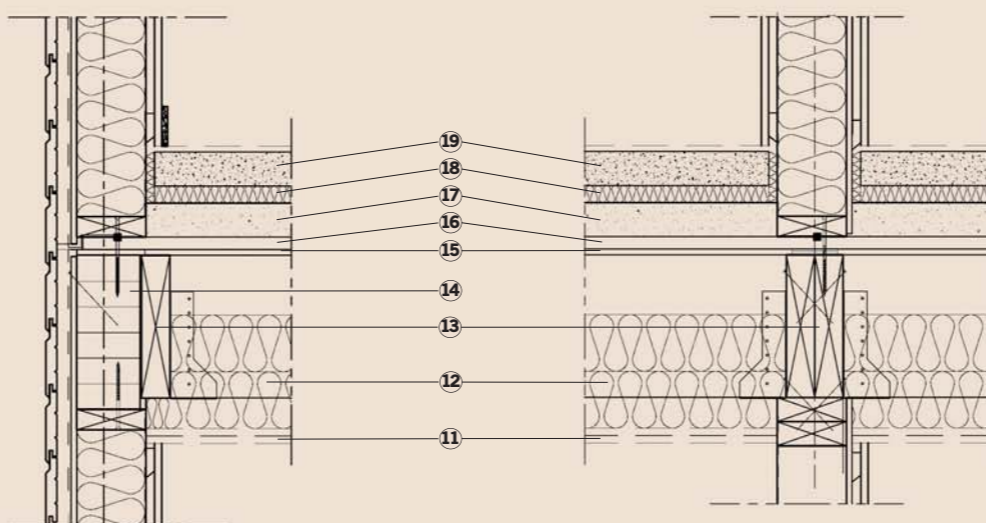
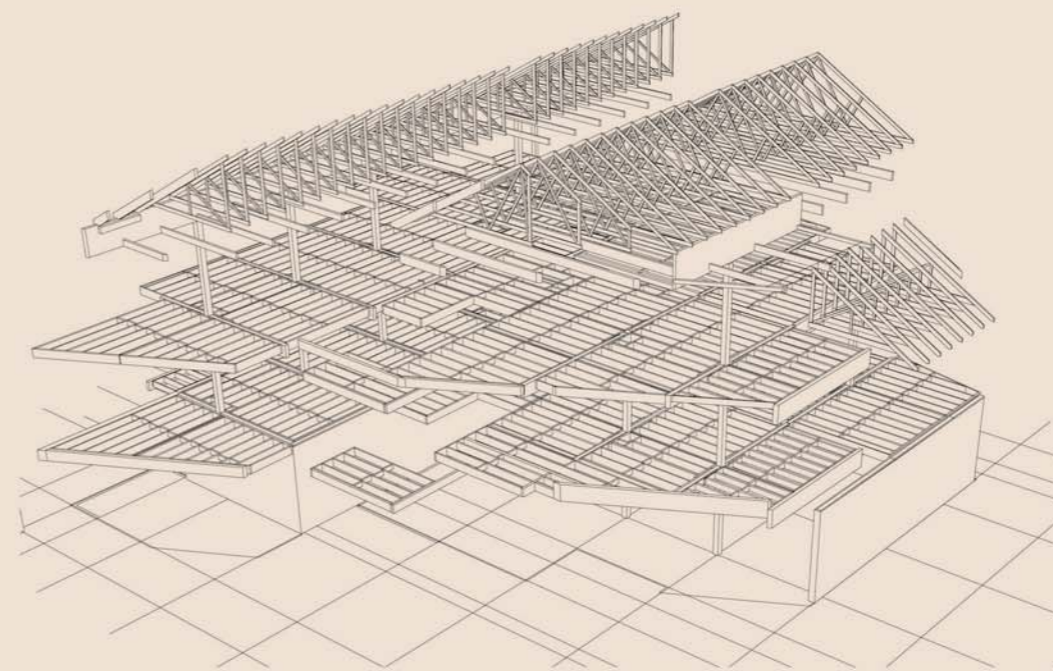
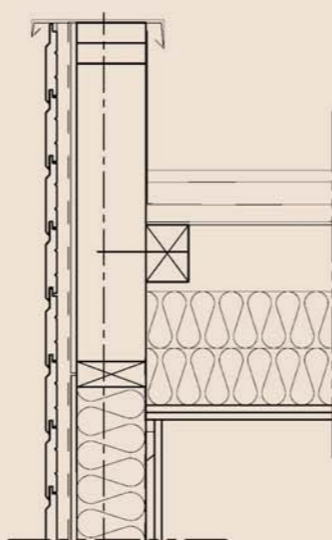
Le principe de construction à murs porteurs en ossature bois adopté pour les logements individuels a permis une préfabrication poussée permettant de livrer des panneaux finis avec leur bardage extérieur. Sur le plan acoustique, un double mur de séparation isole les maisons entre elles, les rendant totalement indépendantes d'un point de vue structurel.

Le bâtiment collectif (R+2) met en œuvre une structure poteaux-poutres en lamellé-collé avec un remplissage en ossature bois. Les murs séparatifs entre logements et les planchers ont fait l'objet d'une étude poussée afin de répondre aux exigences acoustiques propres aux locaux d'habitation. Entre deux logements, les parois sont constituées de deux ossatures entièrement désolidarisées, écartées de 20 mm, comportant chacune un isolant phonique en laine minérale de 122 mm et un double parement : en OSB de 10 mm sur la face interne et une plaque de plâtre (BA13), coté logement. L'ensemble du mur a une épaisseur de 340 mm.

Des planchers particulièrement performants sur le plan acoustique ont été conçus pour obtenir un bon isolement aux bruits aériens et aux bruits d'impact. Ainsi, au principe classique de la chape flottante en béton sur un isolant acoustique de 30 mm a été associée la technique du ravaillage qui consiste à réaliser préalablement un remplissage de 6 cm en béton léger (1500 kg au m³) directement sur les dalles de plancher en CTBH de 22 mm qui reposent sur des solives en résineux massif. Un absorbant acoustique en laine minérale de 200 mm est disposé entre les poutres et une double plaque de BA13 constitue un plafond suspendu. Le complexe de plancher mesure 512 mm d'épaisseur. ■

1 Coupe transversale sur le bâtiment R+2 : de part et d'autre de la trémie d'escalier encloisonnée sont répartis les logements, avec leurs prolongements extérieurs, terrasses et loggias.

2 Montage de la structure poteaux-poutres et des panneaux en ossature bois assemblés avec leur parement en clins de sapin, de type Extrawood, peints en usine pour offrir une garantie décennale au revêtement extérieur.



Axonométrie d'ensemble de la structure porteuse et coupes partielles sur la façade et les planchers à ossature bois.

- 1** Bardage bois de type Extrawood.
- 2** Tasseau de 25 x 50 mm et lame d'air ventilée.
- 3** Pare-pluie de type "Delta-vent".
- 4** Voile travaillant en OSB de 10 mm.
- 5** Grille anti-rongeur.
- 6** Isolation des murs par laine de verre ép.120 mm.
- 7** Pare-vapeur.
- 8** Revêtement intérieur des murs par plaques de plâtre BA 13 posées sur rails métalliques.
- 9** Lisses et montants d'ossature en bois massif de 36 x 122 mm.
- 10** Sablière de 36 x 97 mm avec feutre et joint de mousse en bande pré-comprimée adhésive fixée à la maçonnerie avec 1 cheville à expansion \varnothing 8 tous les 80 cm.
- 11** Revêtement des plafonds par 2 plaques de plâtre BA 13 posées sur rails métalliques.
- 12** Isolation en laine de verre ép. 200 mm.
- 13** Poutre en lamellé-collé de 112 x 270 mm en périphérie de plancher.
- 14** Solive en bois massif de 50 x 250 mm.
- 15** Bande résiliente acoustique en panneau de fibres ép.10 mm.
- 16** Dalle de plancher en panneau de particules CTBH ép.22 mm.
- 17** Ravaillage en béton allégé ép. 60 mm (densité : 1500 kg/m³).
- 18** Isolant acoustique en panneau de fibres ép. 2 x 15 mm.
- 19** Chape de béton ép. 60 mm (densité : 2383 kg/m³).